

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

Du 14 Mai 2018 à 20 H 30

Convocation du 04 Mai 2018

Ordre du jour :

- Tarif du columbarium.
- Projet de rénovation des vestiaires.
- Projet d'embellissement du village.
- Projet d'achat véhicule.
- Mise en place du cycle de travail pour un agent.
- Sécurisation de l'espace Mairie-restaurant.
- Demande d'achat d'une parcelle communale.
- Questions diverses.

Membres présents : Mrs : BOURSIER Michel, DAUGA Alain, DELRIEU Laurent, GARD Christian, GERARD Christian, ESTIVAL Dominique, REVEILHAC Daniel, SAINTE MARIE Anthony, VAUDRON Pierre.

Mmes : BOUDOU Jeanine, LAMANILEVE Ginette, SCHOEFFEL Angelina, SATIAT Lucie, PICARD Sophie

Absents excusés : Mr VEDRUNE Alain (pouvoir à Mr VAUDRON).

1- Approbation du compte rendu du Conseil Municipal précédent :

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il y a des remarques à formuler sur le précédent compte rendu. Aucune remarque n'est formulée.
Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2- Tarif du columbarium :

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire de fixer le prix et la durée des concessions du columbarium.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal:

* DECIDE que la durée des concessions du columbarium sera de 30 ans au prix de 300 €.

3- Projet de rénovation des vestiaires :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les vestiaires du FOOT sont un établissement recevant du public; à ce titre, la réglementation nous impose une mise en accessibilité. D'autre part, les conditions d'hygiène des vestiaires sont insalubres et le réseau électrique n'est pas aux normes.

Monsieur le Maire présente le projet qui avait été présenté lors de la demande de subventions auprès de l'État, la région et du Département en avril 2017.

Le montant estimatif des travaux et divers honoraires s'élèvent à 197 596 € H.T.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré avec 14 voix pour et 1 abstention.

* DECIDE de poursuivre le projet.

* DECIDE de faire un appel d'offre pour une maîtrise d'œuvre.

4- Projet d'embellissement du village :

Commission : Pierre, Christian, Alain, Christian , Lucie.

Projection des projets.

Cout total : 3409 TTC.

5- Projet d'achat véhicule :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la voiture berlingo a un kilométrage de 190 000.

Des devis ont été effectués et le montant des réparations s'élèverait à 2000 €.

Monsieur le Maire propose d'acheter un véhicule du même type pour une somme maximum de 7000 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité:

* DECIDE que deux élus seront chargés de collecter des informations à ce sujet.

* Décision au prochain Conseil.

6- Mise ne place du cycle de travail pour un agent :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que Monsieur HINDERCHIED Jérémy Adjoint technique territorial titulaire est affecté plus spécialement aux espaces verts de la commune.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'après avoir consulté le Comité technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique pour la mise en place du cycle de travail, l'avis du Comité Technique a émis un avis favorable à l'unanimité.

Durant la période hivernale, du 01/11/ au 31/03, l'entretien des espaces verts demande moins de travail que celui de l'été.

Par conséquent, nous souhaitons augmenter le temps de travail hebdomadaire du 01/04 au 31/10 de 4 heures pour le diminuer dans la période du 01/11 au 31/03 de 4 heures.

La rémunération ne change pas et le temps de travail annuel ne change pas.

Après consultation de l'agent, celui-ci a proposé de travailler 2 heures de plus le lundi et le mardi.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité:

* DECIDE de la mise en place du cycle de travail pour Mr HINDERCHIED Jérémy à compter du 28 Mai 2018.

7- Sécurisation de l'espace Mairie-Restaurant :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite au nouveau devis et au nouveau plan d'aménagement concernant l'accessibilité et la sécurité de l'espace Mairie établis par le bureau d'études, il convient de procéder à l'appel d'offres.

*****Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de procéder à un appel d'offres selon la procédure adaptée.
- Approuve les documents de consultation des entreprises
- Autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure et à signer les marchés correspondants ainsi que toutes les pièces et actes s'y rapportant.

8- Demande d'achat d'une parcelle communale :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande d'achat de la part d'un administré d'une parcelle à côté du lavoir place du marché d'une surface de 508 M2 (AB 358).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

* DECIDE ne pas vendre cette parcelle.

9- Questions diverses :

- Déplacer l'aire de camping-car : A étudier.
- RGDP décret applicable au 28/05/18 : A étudier.

Prochain Conseil : LUNDI 04 JUIN 2018 à 20H30.
Séance levée à 23h00.